

PARIS, le 5 avril 2011

LE SOLDE DE LA CONVENTION DE 2005

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, attire l'attention de l'Assurance Maladie sur la nécessité de solder les éléments actés dans le cadre de la Convention de 2005 avant d'envisager toute signature d'une nouvelle Convention.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. ne comprend pas que, malgré des engagements répétés dans le cadre de l'Observatoire des actes techniques, le coût de la pratique d'un certain nombre de spécialités (radiologie, médecine nucléaire, cardiologie interventionnelle, anatomocytopathologie, radiothérapie...) ne soit toujours pas déterminé. La lenteur du processus ne relève plus d'une problématique technique mais d'une véritable volonté politique de ne pas clarifier cet élément fondamental dans le cadre de la finalisation de la CCAM technique.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. rappelle, par ailleurs, que les praticiens qui ont signé l'option de coordination reçoivent, pour certains, les bénéfices financiers de ce contrat de confiance avec des délais de plus en plus éloignés, pour d'autres, inexplicablement, d'une année sur l'autre, ils attendent toujours leur règlement, enfin la détermination des remboursements des charges sociales reste « une boîte noire », sans possibilité d'explication ni de recours. Il en va de même pour ceux pour lesquels aucun remboursement des frais n'est réalisé.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. regrette, également, que la problématique des consultations lourdes de différents niveaux, en fonction de la complexité, n'ait avancé depuis plus de trois ans, là encore, malgré les engagements qu'a un rythme de sénateur, alors qu'il ne s'agit pas de problèmes financiers liés à la situation économique de l'Assurance Maladie et, plus généralement, de la crise économique actuelle, mais d'une véritable volonté politique de ne pas rémunérer les actes à leur juste valeur.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. regrette, également, les lenteurs de la prise en compte des actes nouveaux, au cours de ces trois dernières années. A titre d'exemple, comment peut-on accepter que la TEP, importante pour la médecine nucléaire libérale, ne soit toujours pas valorisée, ceci entraînant forcément des contentieux multiples et inutiles et accentuant une méfiance toujours vive des praticiens libéraux face aux Caisses d'Assurance Maladie ?

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F. demande à Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, d'intervenir auprès du Directeur de l'UNCAM pour que tous ces sujets techniques soient enfin traités, avec une volonté d'aboutir, comme il l'a fait, récemment, au niveau de la DGOS pour rouvrir et activer le dossier de la permanence des soins des praticiens dans les établissements de soins privés.